



LE COLLÈGE
DES HABITANTES ET DES HABITANTS
UN ESPACE DE DÉMOCRATIE
PARTICIPATIVE ET CITOYENNE
RÈGLEMENT INTERIEUR

*Chères citoyennes, chers citoyens
de La Rochefoucauld-en-Angoumois*

*Les conseillers municipaux et moi-même vous avons
invités en juin dernier à participer aux commissions
municipales. Vous avez été plus de 20 à répondre à cette
invitation et de nouvelles candidatures arrivent
régulièrement à la mairie.*

*C'est pourquoi nous créons le Collège des Habitantes et
des habitants, pour une citoyenneté active et pour
favoriser toujours plus l'émergence de projets collectifs !*

*Ce collège sera invité à participer aux commissions
municipales, mais pourra également, de manière
ponctuelle, être interrogé sur des projets de politiques
publiques et participer à l'organisation d'évènements .*

Ensemble, pensons notre ville de demain.

Le maire, Sébastien RIVIÈRE





Un collège d'habitantes et d'habitants est une instance de démocratie participative.

Les membres du collège peuvent donner leur avis, proposer des idées et participer à des projets définis.

Notre collège d'habitantes et d'habitants vise à promouvoir une citoyenneté active et favorisera l'émergence de projets collectifs !

Tout habitant de la commune peut demander auprès d'une des deux mairies de la commune à intégrer le collège des habitants.





Le collège d'habitantes et d'habitantes rassemble des habitants non élus.

Par son libre accès, le collège permet de représenter la diversité des habitants de la ville.

Peuvent être membres, toutes les personnes et acteurs résidant sur la commune, pouvant justifier de leur adresse.



SES MISSIONS

Le collège favorise le dialogue et permet de co-construire les politiques publiques.

Il est :

- ✓ **Un pouvoir consultatif**
- ✓ **une force de proposition**
- ✓ **un outil d'évaluation locale**
- ✓ **un relai d'informations**



SON RÔLE

Les habitantes et habitants, membres du collège peuvent donner leur avis, proposer des idées et participer à des projets définis.



OBJECTIFS

Le collège permet aux habitantes et habitants de :

- **S'impliquer dans la vie locale.**
- **Co-construire les politiques publiques.**
- **Renforcer le débat public.**
- **Rencontrer et écouter les habitantes, les habitants et les acteurs du territoire communal.**
- **S'approprier les projets de la ville et leurs enjeux.**
- **Repérer les initiatives citoyennes.**



SON FONCTIONNEMENT

Les habitants recevront par courrier ou mail les invitations aux commissions, groupes de travaux ou tout autres réunions.

Le collège pourra participer sur invitation :

- **Participer sur invitation aux travaux des commissions municipales (un maximum de 5 habitants par commission)**
- **Etre amené à constituer un groupe de travail sur un thème donné ou proposé par le collège**
- **Etre invité à l'organisation et l'animation d'évènements organisés par la municipalité.**



SON FONCTIONNEMENT

COMMENT ?

Ce sont les présidents des commissions municipales qui inviteront le collège des habitants. Seront prioritaires les habitants s'étant inscrits dans les commissions municipales en question.

Il s'agit d'un engagement bénévole au bénéfice de l'intérêt général. Chacun s'y engage dans le respect et l'écoute de l'autre. La pluralité des approches, le dialogue, la courtoisie et les règles de politesse en sont les principes de base.

Tout manquement à ces principes entrainera l'exclusion du collège des habitants.

Tout habitant membre du collège a la possibilité de le quitter à tout moment en informant monsieur le maire par courrier.



MAISON *des* **HABITANTS** *et de la* **CITOYENNETÉ**



**1ter rue Adolphe Maillard
place de l'Hôtel de Ville**

Chères habitantes, chers habitants,

Ce lieu sera le vôtre.

*Un lieu pour nous retrouver, nous rencontrer, échanger,
proposer .*

*Entièrement consacré à la démocratie participative, il
s'organisera autour de trois espaces complémentaires : un
espace de travail, un espace de rencontre et un espace
convivial.*

*Un lieu où chacune et chacun pourra prendre la parole,
partager ses idées, être écouté et participer pleinement à la
vie de la commune.*

*Cette Fabrique Citoyenne sera un espace d'échange et de
construction collective.*

*Vous pourrez y imaginer et construire, aux côtés des élus, La
Rochefoucauld-en-Angoumois de demain.*

Car la démocratie ne se résume pas à voter.

Elle se vit, elle se partage, elle se construit au quotidien.

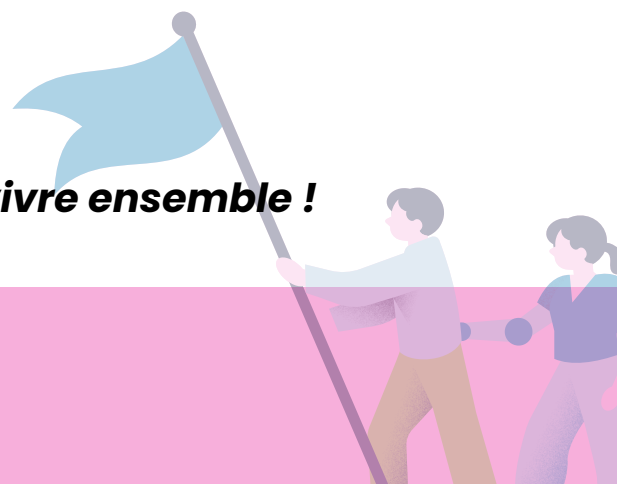
*Avec cette Maison des habitants et de la citoyenneté, nous
faisons le choix de donner une place concrète à la parole
des habitantes et habitants et de faire de leur participation
une force pour la commune.*

Vos idées comptent.

Votre parole compte.

Votre engagement compte.

Cette maison est la notre. Faisons-la vivre ensemble !



JE VEUX PARTICIPER AU COLLÈGE DES HABITANTS

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE POSTALE :

.....

EMAIL :

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE :

MOTIVATION :

.....

Commissions municipales ou intérêt pour un domaine en particulier (3 maximum) :



URBANISME/TRAVAUX

SCOLAIRE/ENFANCE/JEUNESSE



VIE ET PARTICIPATION CITOYENNE



AFFAIRES SOCIALES ET SOLIDARITE



COMMUNICATION/CULTURE/

PATRIMOINE/TOURISME



VIE ASSOCIATIVE/SPORTS/

CÉRÉMONIES



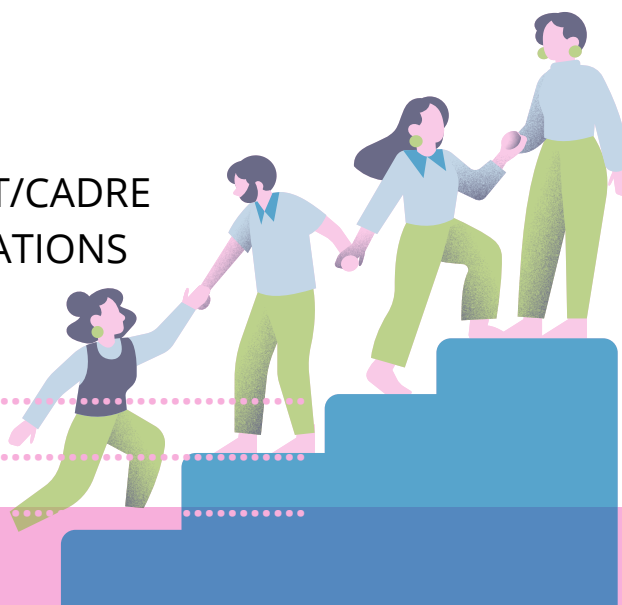
SÉCURITÉ/ENVIRONNEMENT/CADRE

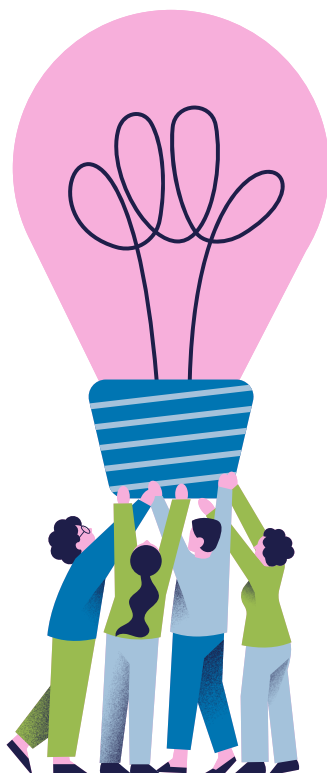
DE VIE/ COMMERCE/ANIMATIONS

INTÉRÊT POUR UN DOMAINE :

.....

.....





LE COLLÈGE

DES HABITANTES ET DES HABITANTS

MAIRIE DE LA ROCHEFOUCAULD-EN-ANGOUMOIS

05.45.62.02.61

murielle.garnaud@larochefoucauldenangoumois.fr